

Direction des Déplacements

Service SEESRM

Contact Centre Technique Départemental de Saint Vallier

Tél : 04 75 03 54 80

Courriel : ctd-stvallier@ladrome.fr

ARRÊTÉ N° STV-2026-29-AT

Le Président du Conseil départemental,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents,

Vu la demande N° 2026/21191 datée du 30/01/2026 par laquelle la société **EIFFAGE GC INFRA LINÉAIRES ÉTABLISSEMENT FOREZIENNE**, Entreprise MANDATAIRE domiciliée 860 rue René Descartes, 13100 Aix en provence, représentée par BERAUD Cécile (Tel : 0685303881 - Mail : cecile.beraud@eiffage.com- Siret : 31780344300439) sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux sur l'ouvrage d'art n° PS 303 franchissant l'A7, sur la RD1 du PR 3+553 au PR 3+726 sur le territoire des communes d'**ALBON** et **SAINT-RAMBERT-D'ALBON**,

Vu les arrêtés en vigueur du Président du Conseil départemental de la Drôme donnant délégation de signature aux Directeur, Directeur Adjoint, Chef du SEESRM, Coordonnateurs de zones, aux Coordonnateurs adjoints et aux responsables des Centres Techniques Départementaux,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et riverains de la voie publique ainsi que celle des agents de l'Administration et de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux et de réduire autant que possible les entraves à la circulation provoquées par des travaux,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers circulant sur la route départementale RD1, sur le territoire des communes d'**ALBON** et **SAINT-RAMBERT-D'ALBON**,

Considérant qu'afin de réaliser des travaux sur l'ouvrage d'art n° PS 303 franchissant l'A7 sur la route départementale RD1, il y a lieu de réguler la circulation,

Sur la proposition du responsable du Centre Technique Départemental de SAINT-VALLIER,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les travaux susvisés seront exécutés entre le mercredi 04 février 2026 et le lundi 06 juillet 2026 sur la RD1 du PR 3+553 au PR 3+726 sur le territoire des communes d'**ALBON** et **SAINT-RAMBERT-D'ALBON**, hors agglomération.

Le week-end et les jours fériés, les travaux seront interrompus mais les restrictions de circulation seront maintenues.

ARTICLE 2

Pendant la période entre le mercredi 04 février 2026 et le lundi 06 juillet 2026, les travaux seront réalisés jour et nuit et la circulation sera réglementée ainsi :

La circulation sur la RD1 du PR 3+553 au PR 3+726 sera réduite à une voie de **3 mètres de large** et régulée avec alternat par feux tricolores à cycle fixe pour permettre le déroulement des travaux.

La longueur de l'alternat ne pourra être supérieure à **300 mètres**

Une signalisation temporaire sera mise en place **en s'inspirant** du schéma n° CF 24 (alternat par feux tricolores de chantier) routes bidirectionnelles du guide technique du SETRA annexé au présent arrêté.

Au droit du chantier, la vitesse sera **limitée à 30 km/h**, le dépassement et le stationnement seront strictement interdits.

Le schéma référencé indique le dispositif le plus contraignant que l'entreprise est autorisée à mettre en place.

Au cours des nuits de pose et de dépose du balisage, l'entreprise pourra aménager **des interruptions séquentielles de 15 minutes maximum** entre **20h et 6h00**, dans le cycle de régulation afin d'assurer la sécurité des usagers et des riverains de la voie publique ainsi que celle des agents des entreprises chargées de l'exécution des travaux.

△ : En amont des nuits concernées, au minimum 5 jours ouvrés au préalable, une signalisation d'information indiquera aux usagers de la RD1 : les nuits au cours desquelles pourront être mises en œuvre ces coupures séquentielles de 15 minutes, les plages horaires et le rappel de possible coupure de 15 minutes.

Pendant la période de travaux, le carrefour entre la rue des Fouillouses Nord et la RD1 sera fermé. Les manœuvres vers la rue des Fouillouses nord depuis la RD1 et depuis la rue des Fouillouses nord vers la RD1 seront ainsi interdites. Une déviation par la route des Fouillouses puis le giratoire de son intersection avec la RD1, sera mise en place.

La signalisation devra être adaptée aux différentes phases du chantier pour imposer le moins de contraintes possibles aux usagers de la route départementale, dans le respect des règles de la signalisation temporaire.

L'entreprise est tenue d'informer le gestionnaire de la voie de la fin effective des travaux.

ARTICLE 3

Les panneaux prévus par les instructions susvisées seront implantés au droit et de part et d'autre du chantier, ainsi que ceux nécessaires à la fermeture du carrefour RD1/rue des Fouillouses Nord, par les soins de l'entreprise chargée des travaux.

L'entreprise assurera pendant toute la durée du chantier :

- la maintenance 24h/24h de la signalisation et contrôle de son implantation (en cas d'orage, de vent, de vandalisme, ...), le repliement en fin de chantier, l'éventuel repliement le soir, le week-end ou pendant une interruption du chantier
- avant le commencement des travaux, l'entreprise informera le gestionnaire de la voirie de la date d'ouverture du chantier.

Les entreprises Co-Traitantes et/ou Sous-Traitantes de l'Entreprise MANDATAIRE des travaux bénéficieront du présent arrêté, soit :

- BERTHOULY
- AGILIS
- CHEVAL
- EIFFAGE GC

ARTICLE 4

M. le Directeur de la Direction des Déplacements de la Drôme,
M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Drôme,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs.

ARTICLE 5

Copie sera adressée à :

Monsieur le Chef de CED Saint-Sorlin-en-Valloire,
CODIS 26 - Officier de Permanence,
SAMU 26,
Pôle Transports Elèves Handicapés, Mme Joëlle FLOTAT et Mme Sylvia GOURDAIN,
EIFFAGE,
DIRCE,
Mme Patricia BOIDIN, Conseillère départementale du canton de SAINT-VALLIER,
M. Pierre JOUVET, Conseiller départemental du canton de SAINT-VALLIER,
M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Drôme,
Centre Technique Départemental de Saint Vallier,
Département de la Drôme - Registre des actes administratifs,
Mme Sandrine MARIN-LOEUILLET,
Antenne Régionale des Transports Inter-Urbains et Scolaires de la Drôme,
Madame BERAUD Cécile, Eiffage GC Infra Linéaires établissement FOREZIENNE,
M. le Maire de la commune de ALBON,
M. le Maire de la commune de SAINT-RAMBERT-D'ALBON,

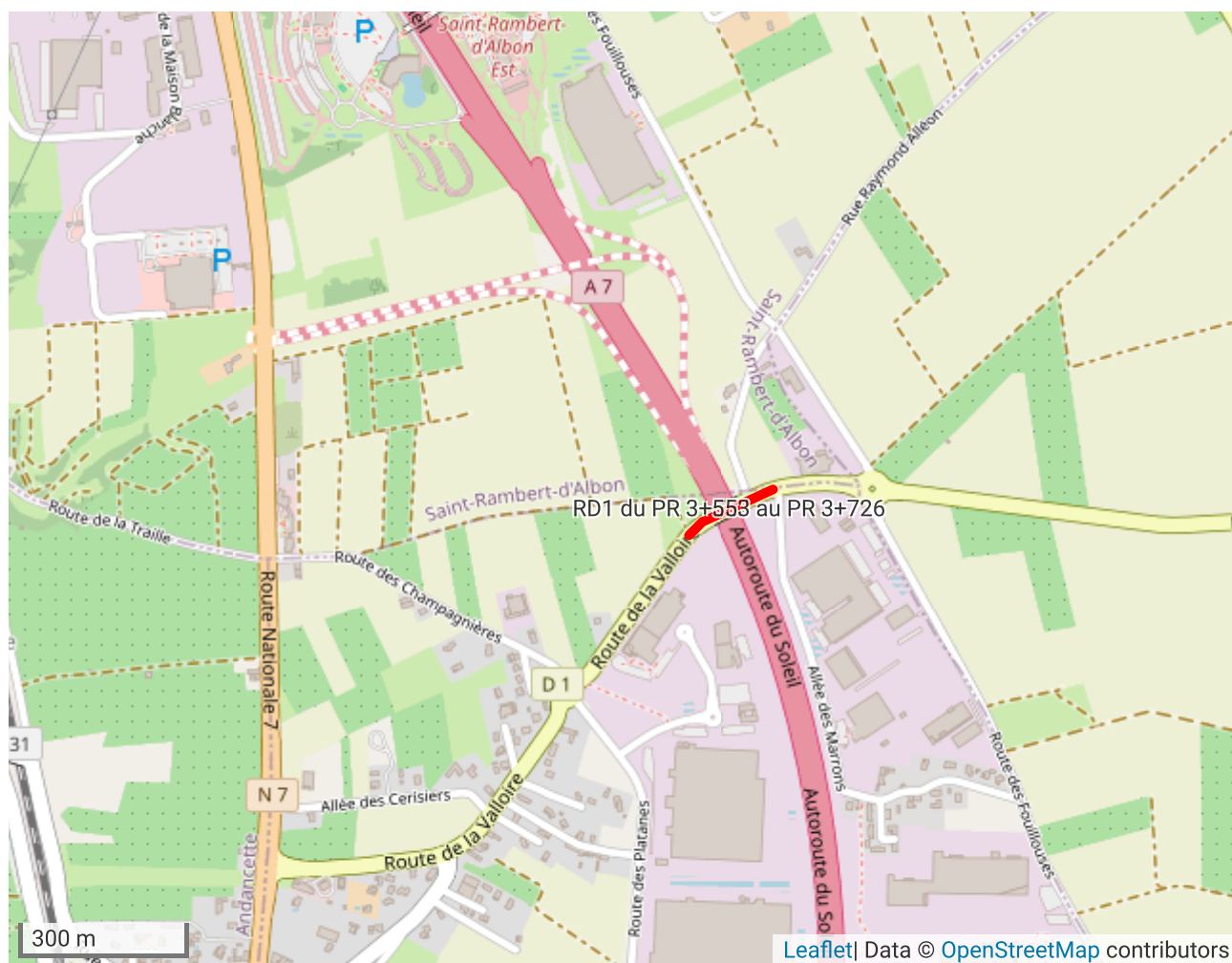
Fait à Romans sur Isère,

Le Président du Conseil départemental et par délégation,

Liste des pièces jointes :

- Localisation
- CF24 - Alternat par signaux tricolores
- Pièce jointe 1
- Pièce jointe 2

ANNEXE - LOCALISATION

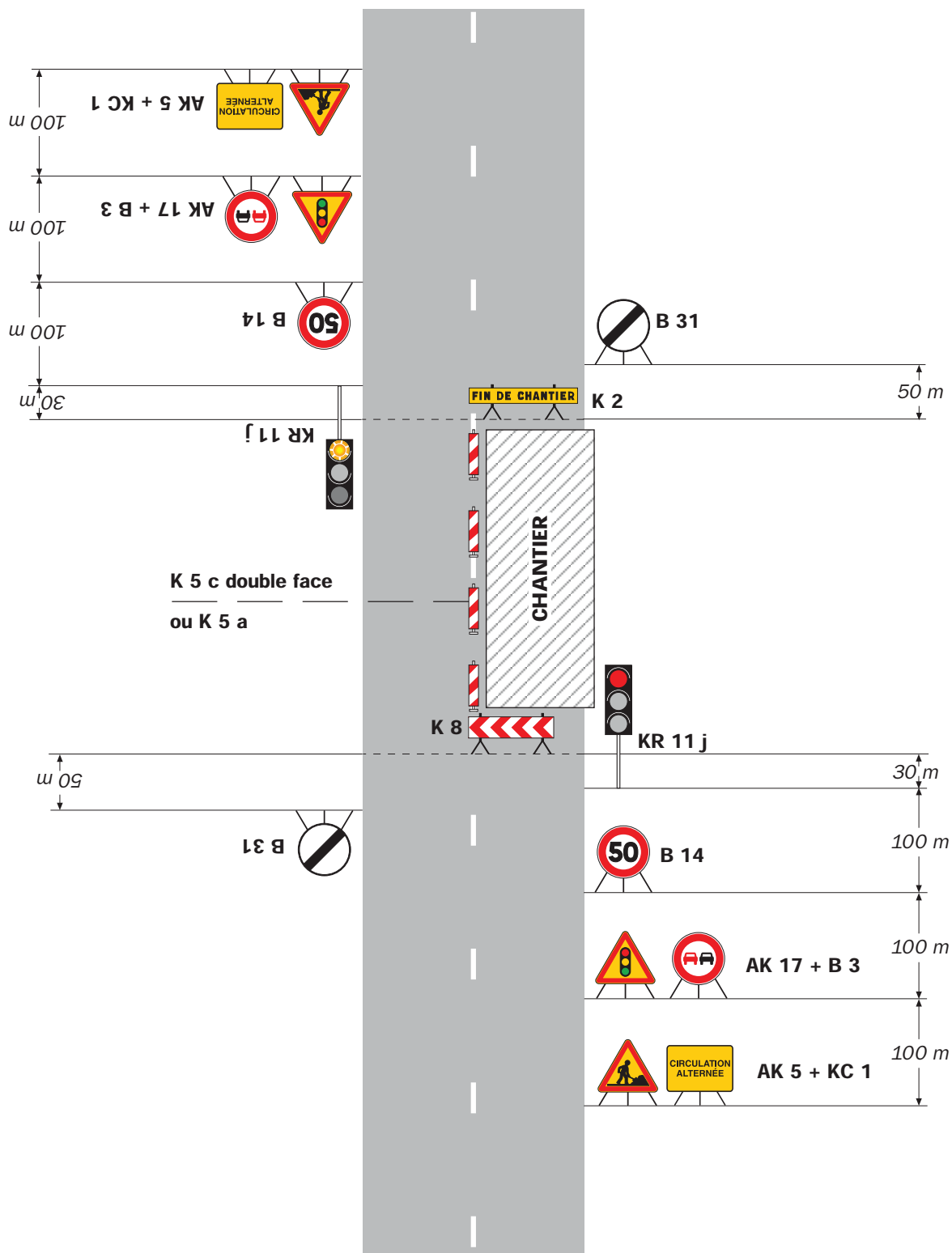


Chantiers fixes

CF24

Alternat par signaux tricolores

Circulation alternée
Route à 2 voies



Remarque(s) :

- Schéma à appliquer notamment lorsque l'alternat doit être maintenu de nuit, en absence de visibilité réciproque.
- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h

peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et AK 17.

BORDEREAU D'ENVOI

Expéditeur	Destinataire
Eiffage GC Infra Linéaires Établissement Forézienne Agence Sud	Département de la Drôme A l'attention de A Vayssière et D Orand
NOM Prénom : BERAUD Cécile	
Téléphone : 06.85.30.38.81	
Courriel : Cecile.beraud@eiffage.com	Téléphone :
Référence chantier : F10133	Courriel : ■ avayssiere@ladrome.fr ■ dorand@ladrome.fr
Date d'expédition : Aix en Provence, le 30/01/2026	Copie pour information : ■ sebastien.carron-cabaret@setec.com ■ adrien.grataloup@setec.com ■ claire.gilles@vinci-autoroutes.com

Réf. : CB/CB/AGSUD/F10133/068-2026

Chantier : A7 Demi-échangeurs Porte de DrômArdèche

Objet : Demande d'arrêté de circulation RD1

DEMANDE ARRETE DE CIRCULATION

Pour le compte du groupement

FOREZIENNE / BERTHOULY / AGILIS / CHEVAL / EIFFAGE GC

Opération :	A7 Demi-échangeurs Porte DrômArdèche
Route concernée	RD1
PK concernés	Entre le giratoire de la Route des Fouillouses et le giratoire de la route des Platanes
Commune	Saint Rambert d'Albon et Albon
Nature des travaux	Travaux sur OA PS303 au dessus de l'A7
Début des travaux	04/02/2026 au 06/07/2026
Durée	5 mois
Type de Signalisation	Alternat par feux et manuel balisage léger puis SMV limitation à 30 km/h coupure ponctuelle de 15 min pour mise en place des SMV
N° astreinte balisage	06.65.27.20.27

Je vous saurai gré de prendre l'arrêté de circulation ci-dessus présenté au nom du groupement cité ci-dessus.

Dans l'attente, veuillez agréer nos salutations distinguées.

C BERAUD

A7 – Demi-échangeurs de Porte de DrômArdèche

Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre
	

DESC RD1

Groupe d'entreprises	Emetteur
   	

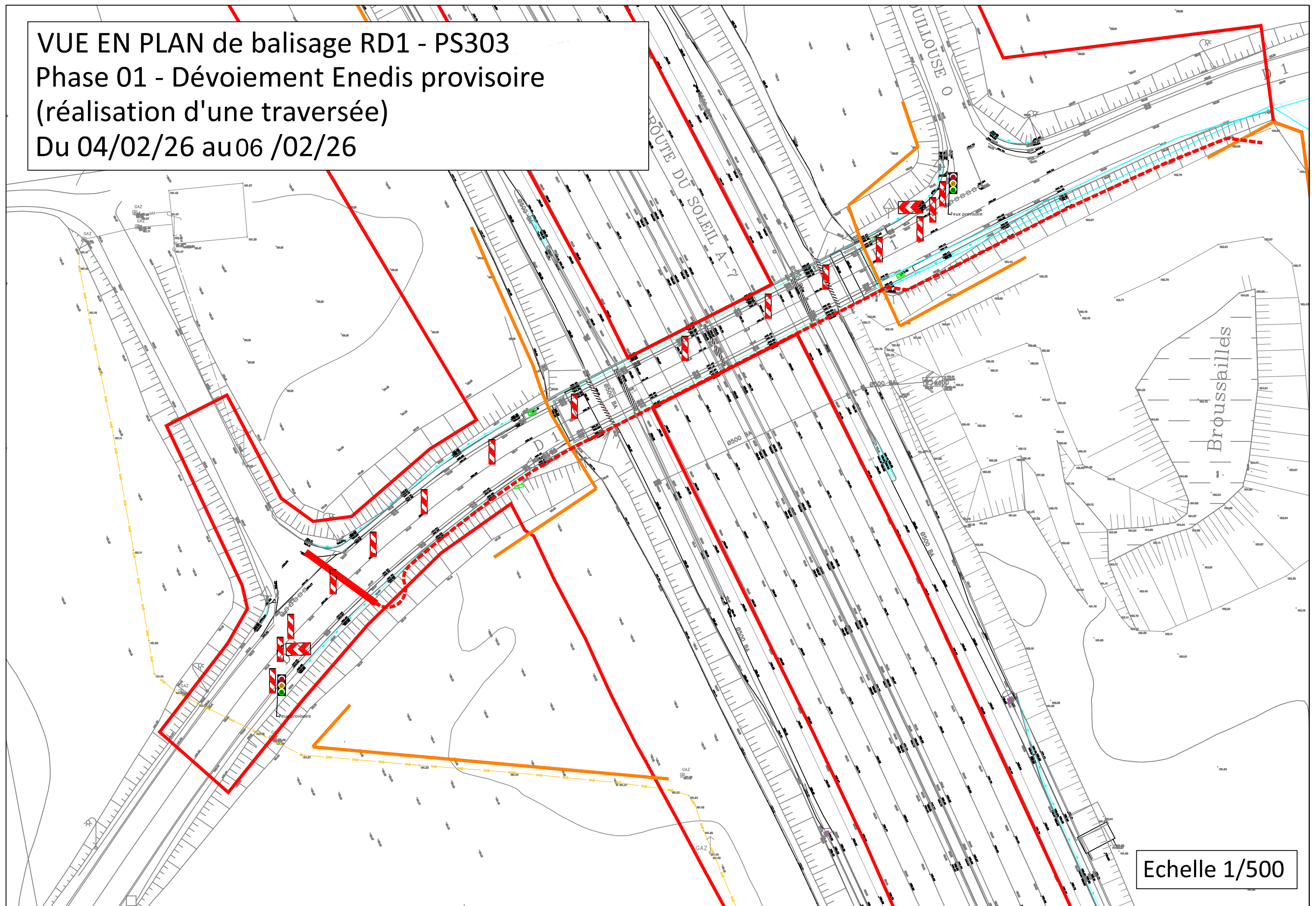
Indice	Date	Nature d'évolution	Rédigé	Vérifié	Validé
A	01/12/25	Première diffusion	LG	FP	CB
B	30/01/26	Tranchée pour ENEDIS et travaux OA	LG	VF	CB

ASF	A7	42-900	EXE	MTH	RD112	Sx	DES	2012	B
SCA	AXE	PR	Phase	Domaine	Ouvrage	Sens	Document	Num.	Indice

DEMANDE D'ARRETE DE CIRCULATION RD1

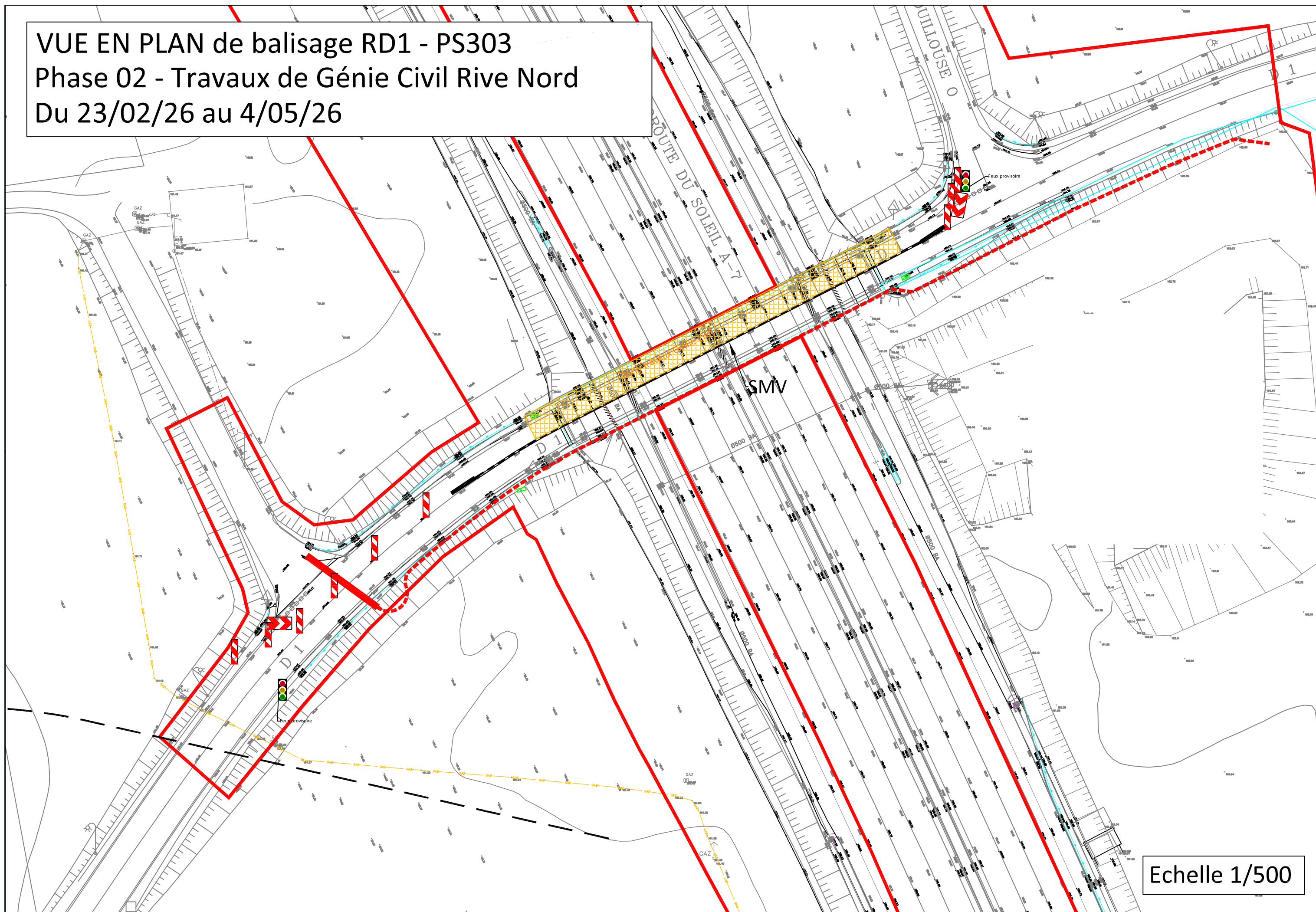
Phases	Travaux	Méthodologie travaux	Date	Durée	Reserves / Report	Méthodologie exploitation
1	Réalisation d'une tranchée pour câble Enedis	Travaux par demi chaussée sous balisage léger avec alternat par feux et manuel	du 04/02 au 06/02/2026	3 jours		Circulation alternée par feux ou manuel sous balisage léger
1 bis	Mise en place du balisage lourd (SMV)	Le camion positionné sur l'ouvrage ne permet pas de laisser la circulation en continu sous alternat, et donc par conséquence des risques d'attente de 15 minutes. La durée de la mise en place des smv est d'environ 1 heure.	Nuit du 19/02 au 20/02/2026 de 20h à 6h	1 nuit		Circulation alternée manuelle avec risque d'attente de 15 minutes
2	Réhabilitation de l'ouvrage et création du giratoire côté NORD	Réhabilitation de l'ouvrage et création du giratoire côté NORD Mise en place des enrobés provisoires sur ouvrage	du 23/02/2026 au 04/05/2026	2,5 mois		Circulation alternée par feux Mise en place de SMV SB50 et atténuateurs de choc au droit de l'ouvrage. Prolongement en K5C au droit du giratoire Limitation à 30 km/h Largeur voie usagers 3 m
2 bis	Rippage du balisage lourd (SMV)	Le camion positionné sur l'ouvrage ne permet pas de laisser la circulation en continu sous alternat, et donc par conséquence des risques d'attente de 15 minutes. La durée de la mise en place des smv est d'environ 1 heure.	Nuit du 04/05 au 05/05/2026 de 20h à 6h	1 nuit	Nuit des semaines 18 et 20	Circulation Alternée manuelle avec risque d'attente de 15 minutes
3	Réhabilitation de l'ouvrage et création du giratoire côté SUD	Réhabilitation de l'ouvrage et création du giratoire côté SUD	du 04/05/2026 au 06/07/2026	2 mois		Circulation alternée par feux Mise en place de SMV SB50 et atténuateurs de choc au droit de l'ouvrage. Prolongement en K5C au droit du giratoire Limitation à 30 km/h Largeur voie usagers 3 m
	Réalisation des rabotages, étanchéités, enrobés, réfection des joints de chaussées et signalisation		du 06/07/2026 au 20/07/2026	2 semaines		Mise en place de la déviation Fermeture totale de l'ouvrage sur l'A7

VUE EN PLAN de balisage RD1 - PS303
Phase 01 - Dévoisement Enedis provisoire
(réalisation d'une traversée)
Du 04/02/26 au 06 /02/26



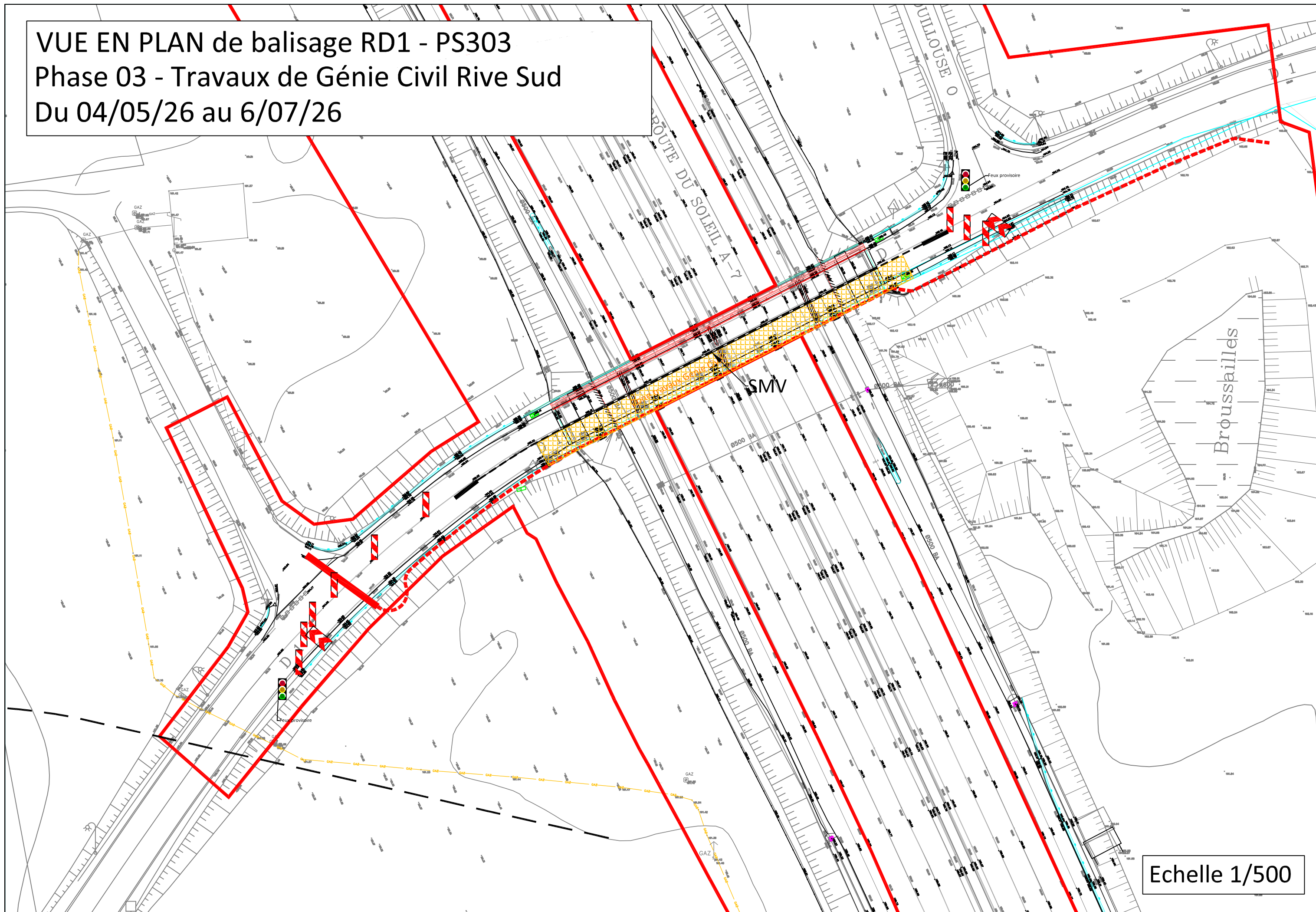
Echelle 1/500

VUE EN PLAN de balisage RD1 - PS303
Phase 02 - Travaux de Génie Civil Rive Nord
Du 23/02/26 au 4/05/26



Echelle 1/500

VUE EN PLAN de balisage RD1 - PS303
Phase 03 - Travaux de Génie Civil Rive Sud
Du 04/05/26 au 6/07/26



Echelle 1/500

CF24

Circulation alternée
Route à 2 voies



BORDEREAU D'ENVOI

Expéditeur	Destinataire
Eiffage GC Infra Linéaires Établissement Forézienne Agence Sud	Département de la Drôme A l'attention de A Vayssière et D Orand
NOM Prénom : BERAUD Cécile	
Téléphone : 06.85.30.38.81	
Courriel : Cecile.beraud@eiffage.com	Téléphone :
Référence chantier : F10133	Courriel : ■ avayssiere@ladrome.fr ■ dorand@ladrome.fr
Date d'expédition : Aix en Provence, le 30/01/2026	Copie pour information : ■ sebastien.carron-cabaret@setec.com ■ adrien.grataloup@setec.com ■ claire.gilles@vinci-autoroutes.com

Réf. : CB/CB/AGSUD/F10133/068-2026

Chantier : A7 Demi-échangeurs Porte de DrômArdèche

Objet : Demande d'arrêté de circulation RD1

DEMANDE ARRETE DE CIRCULATION

Pour le compte du groupement

FOREZIENNE / BERTHOULY / AGILIS / CHEVAL / EIFFAGE GC

Opération :	A7 Demi-échangeurs Porte DrômArdèche
Route concernée	RD1
PK concernés	Entre le giratoire de la Route des Fouillouses et le giratoire de la route des Platanes
Commune	Saint Rambert d'Albon et Albon
Nature des travaux	Travaux sur OA PS303 au dessus de l'A7
Début des travaux	04/02/2026 au 06/07/2026
Durée	5 mois
Type de Signalisation	Alternat par feux et manuel balisage léger puis SMV limitation à 30 km/h coupure ponctuelle de 15 min pour mise en place des SMV
N° astreinte balisage	06.65.27.20.27

Je vous saurai gré de prendre l'arrêté de circulation ci-dessus présenté au nom du groupement cité ci-dessus.

Dans l'attente, veuillez agréer nos salutations distinguées.

C BERAUD

A7 – Demi-échangeurs de Porte de DrômArdèche

Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre
	

DESC RD1

Groupe d'entreprises	Émetteur
   	

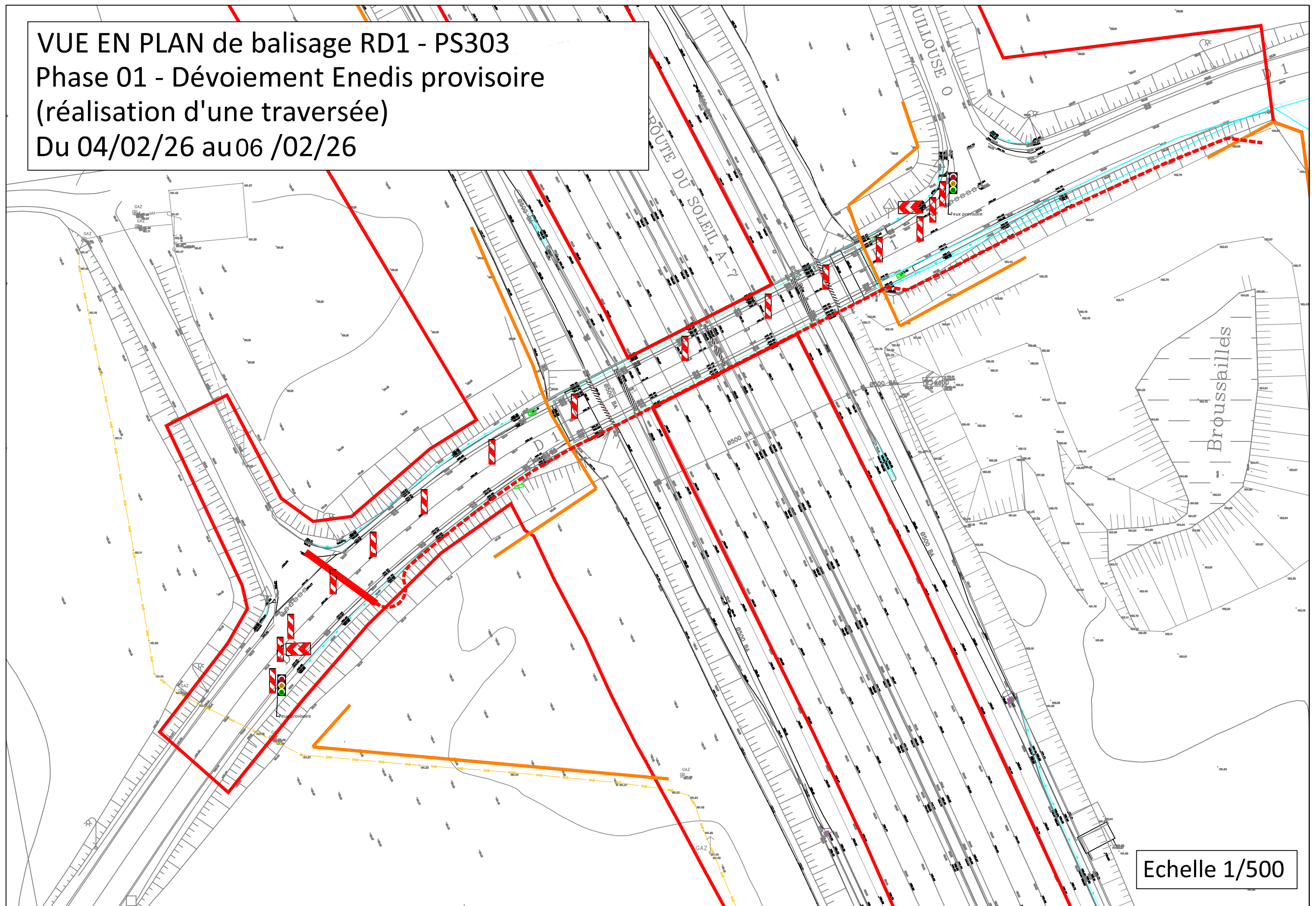
Indice	Date	Nature d'évolution	Rédigé	Vérifié	Validé
A	01/12/25	Première diffusion	LG	FP	CB
B	30/01/26	Tranchée pour ENEDIS et travaux OA	LG	VF	CB

ASF	A7	42-900	EXE	MTH	RD112	Sx	DES	2012	B
SCA	AXE	PR	Phase	Domaine	Ouvrage	Sens	Document	Num.	Indice

DEMANDE D'ARRETE DE CIRCULATION RD1

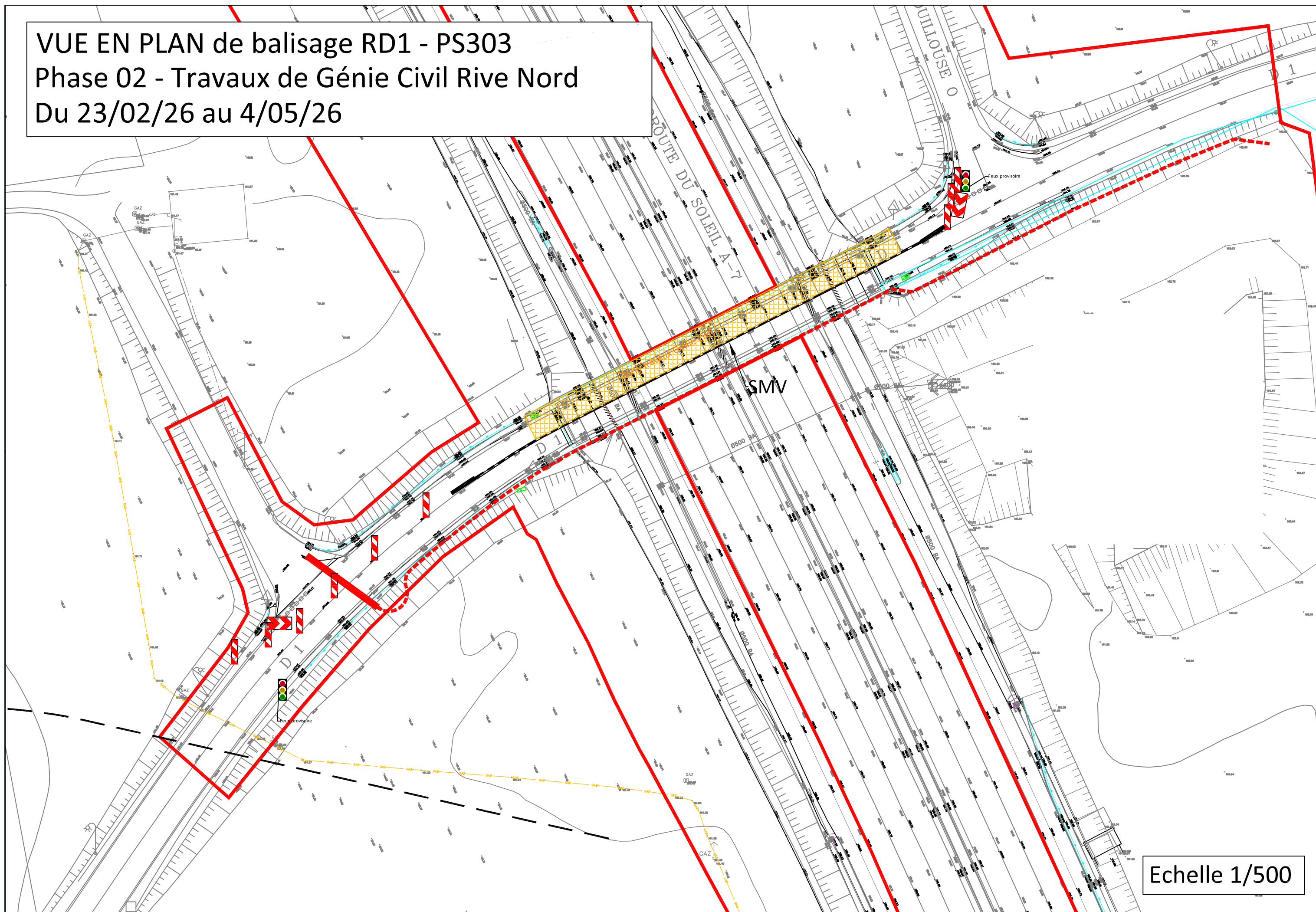
Phases	Travaux	Méthodologie travaux	Date	Durée	Reserves / Report	Méthodologie exploitation
1	Réalisation d'une tranchée pour câble Enedis	Travaux par demi chaussée sous balisage léger avec alternat par feux et manuel	du 04/02 au 06/02/2026	3 jours		Circulation alternée par feux ou manuel sous balisage léger
1 bis	Mise en place du balisage lourd (SMV)	Le camion positionné sur l'ouvrage ne permet pas de laisser la circulation en continu sous alternat, et donc par conséquence des risques d'attente de 15 minutes. La durée de la mise en place des smv est d'environ 1 heure.	Nuit du 19/02 au 20/02/2026 de 20h à 6h	1 nuit		Circulation alternée manuelle avec risque d'attente de 15 minutes
2	Réhabilitation de l'ouvrage et création du giratoire côté NORD	Réhabilitation de l'ouvrage et création du giratoire côté NORD Mise en place des enrobés provisoires sur ouvrage	du 23/02/2026 au 04/05/2026	2,5 mois		Circulation alternée par feux Mise en place de SMV SB50 et atténuateurs de choc au droit de l'ouvrage. Prolongement en K5C au droit du giratoire Limitation à 30 km/h Largeur voie usagers 3 m
2 bis	Rippage du balisage lourd (SMV)	Le camion positionné sur l'ouvrage ne permet pas de laisser la circulation en continu sous alternat, et donc par conséquence des risques d'attente de 15 minutes. La durée de la mise en place des smv est d'environ 1 heure.	Nuit du 04/05 au 05/05/2026 de 20h à 6h	1 nuit	Nuit des semaines 18 et 20	Circulation Alternée manuelle avec risque d'attente de 15 minutes
3	Réhabilitation de l'ouvrage et création du giratoire côté SUD	Réhabilitation de l'ouvrage et création du giratoire côté SUD	du 04/05/2026 au 06/07/2026	2 mois		Circulation alternée par feux Mise en place de SMV SB50 et atténuateurs de choc au droit de l'ouvrage. Prolongement en K5C au droit du giratoire Limitation à 30 km/h Largeur voie usagers 3 m
	Réalisation des rabotages, étanchéités, enrobés, réfection des joints de chaussées et signalisation		du 06/07/2026 au 20/07/2026	2 semaines		Mise en place de la déviation Fermeture totale de l'ouvrage sur l'A7

VUE EN PLAN de balisage RD1 - PS303
Phase 01 - Dévoisement Enedis provisoire
(réalisation d'une traversée)
Du 04/02/26 au 06 /02/26



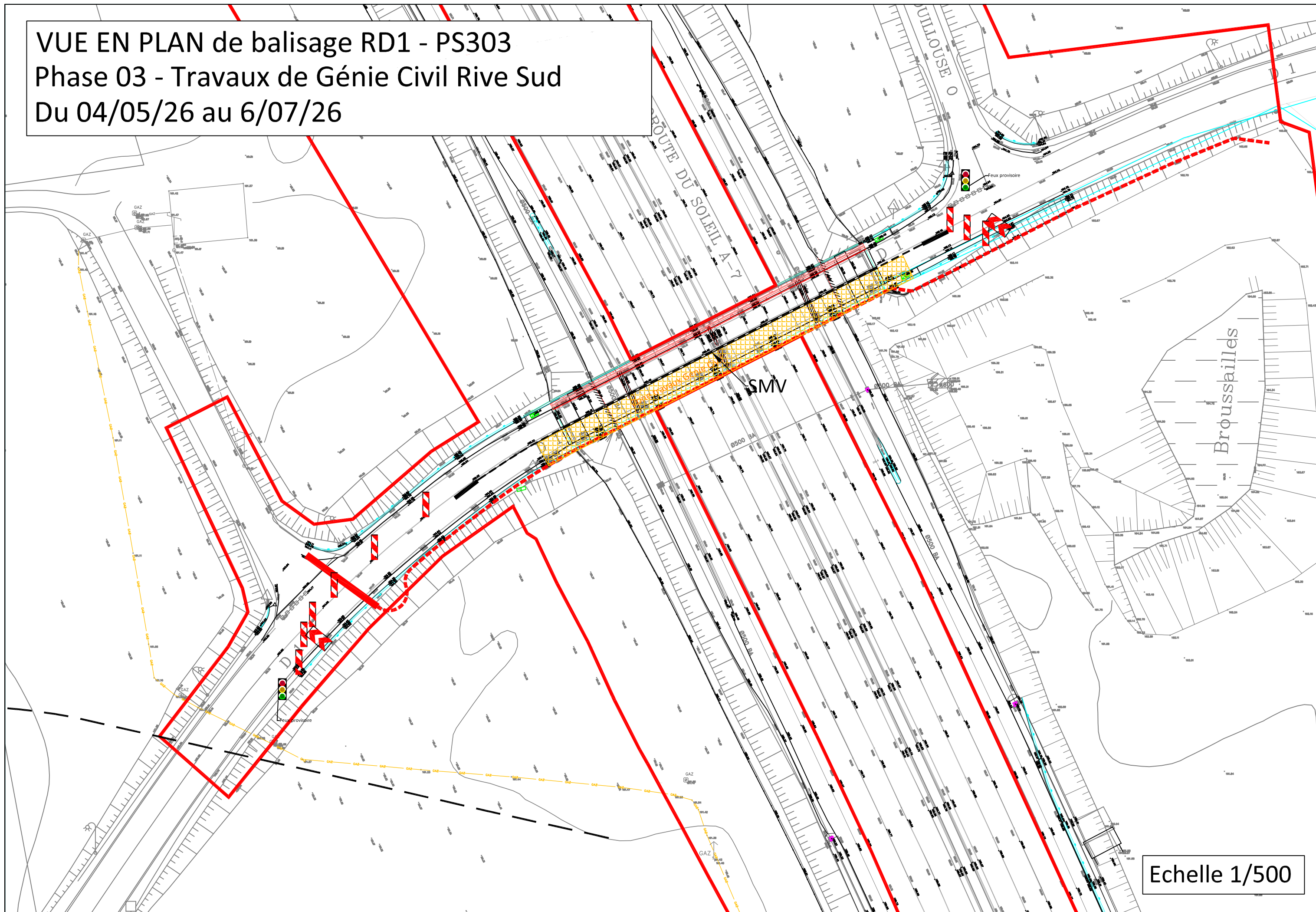
Echelle 1/500

VUE EN PLAN de balisage RD1 - PS303
Phase 02 - Travaux de Génie Civil Rive Nord
Du 23/02/26 au 4/05/26



Echelle 1/500

VUE EN PLAN de balisage RD1 - PS303
Phase 03 - Travaux de Génie Civil Rive Sud
Du 04/05/26 au 6/07/26



Echelle 1/500